

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2014**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**RECTIFICATIF**

**Délibération n°4**

**NOUVELLE RÉGLEMENTATION "CÉDEZ LE PASSAGE CYCLISTE AU FEU"**

(rapport de Monsieur BUYSSECHAERT Eric)

Mise en place du dispositif.

Le « cédez le passage cycliste au feu » se matérialise par un panneau triangulaire de petite taille.

Un logo vélo et une flèche indiqueront la direction autorisée.

Il existe aujourd'hui 2 panneaux réglementaires à savoir :

1-un panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite à condition de céder le passage aux autres usagers.

2- un panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour aller tout droit à condition de céder le passage aux autres usagers

En présence du panneau, les cyclistes peuvent donc franchir le feu rouge et s'engager dans le carrefour à condition de laisser la priorité aux piétons qui souhaitent traverser la chaussée, et aux véhicules qui passent au vert sur la voie perpendiculaire.

Les 2 axes identifiés à TOURCOING pouvant recevoir ce nouveau dispositif sont :

- du Boulevard d'Halluin à la place Pierre Semard
- du Boulevard de l'Égalité à l'avenue de la Marne

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Tourcoing le 5 décembre 2014

**Le Député- Maire de TOURCOING**  
**Gérald DARMANIN**

  
